

## Transfert Europe\* -> France

En vertu de l'Arrêté du 4 novembre 2019, article 8 et du décret du 4 novembre 2019, article R.631-21-1, des **étudiants ayant validé le 1<sup>er</sup> cycle des études de pharmacie dans une université européenne\*** peuvent candidater pour poursuivre leur cursus à l'UFR de Pharmacie de l'Université Paris Cité.

Les transferts européens ne donnent accès qu'à la 1<sup>ère</sup> année du 2<sup>ème</sup> cycle des études de Pharmacie en France (DFASP1).

Si l'étudiant a déjà entamé son 2<sup>ème</sup> cycle dans son université d'origine, il ne pourra pas demander de dispense d'année d'étude et il devra le recommencer en France.

### Le transfert n'est pas un droit.

Il est notamment soumis :

- à des compatibilités pédagogiques entre les programmes des deux UFR,
- aux avis favorables des doyens des UFR de départ et d'arrivée,
- et aux capacités d'accueil de l'UFR de pharmacie de l'Université Paris Cité.

Le dépôt de la demande de transfert vers l'UFR de Pharmacie de l'Université Paris Cité est ouvert **du 15 avril au 31 mai** de chaque année.

Composition du dossier à fournir :

- Formulaire de demande, ci-après,
- Pièce d'identité (CNI ou passeport),
- Lettre de motivation (en français),
- CV (en français),
- Relevé de notes du baccalauréat et de toutes les années d'enseignement supérieur (incluant le nombre de premières années en Santé faites en France le cas échéant).
- Diplôme du 1<sup>er</sup> cycle des études de pharmacie (authentifié) à fournir avant le 1<sup>er</sup> septembre de l'année en cours,
- Attestation d'un niveau C1 (CECRL) en langue française (pour les candidats non francophones)
- Programme du 1<sup>er</sup> cycle des études de pharmacie de la faculté d'origine,
- Tout document permettant de valoriser le dossier/justifier la demande (en français)

**IMPORTANT** : Le dossier sera à envoyer **en un seul fichier pdf** par mail à l'adresse : [transfert.pharma@u-paris.fr](mailto:transfert.pharma@u-paris.fr) .

**Vous recevrez un accusé de réception de votre candidature par retour de mail.**

